

# MUSIQUE ET CHANT LITURGIQUE EN NORMANDIE

## AU MOYEN-AGE



Manuscrit de Jumièges  
fin du XI<sup>ème</sup> siècle

Le chant liturgique de l'occident médiéval s'est transmis par tradition orale jusqu'à la fin du IX<sup>ème</sup> siècle. Dès cette époque, des moines commencèrent à ajouter une forme de notation musicale, encore élémentaire, par des signes et accents grammairiens tels que l'accent grave ou l'accent aigu appelés « *neumes* », placés au-dessus ou au-dessous des paroles. Les neumes ne correspondent pas à des notes, ce ne sont qu'un aide-mémoire pour des airs déjà connus, indiquant que la mélodie monte ou descend.

Une véritable notation apparut au X<sup>ème</sup> siècle, appelée « *alphabétique* ». Le A majuscule correspondant à la note la, le b au si, le c au do etc... pour la première octave ; et le a minuscule pour la 2<sup>e</sup> octave. Au-delà on les doublait. Il n'y avait qu'une altération pour le si. Le si naturel, appelé si « dur », pouvait être diminué d'un demi ton, appelé « si mol » (ou mou) dont nous avons fait le « si bémol » (le si correspondant à la lettre b). Une particularité normande, mise en évidence dans des manuscrits de Fécamp et de Saint-Evroult, consiste à utiliser de façon continue les lettres minuscules et d'aller de a à p, recouvrant deux octaves.

On en vint par la suite à la notation à l'octave en « do, ré, mi, fa, sol, la, si ».

Ce n'est qu'au XII<sup>ème</sup> et surtout au XIII<sup>ème</sup> qu'on imagina une notation en signes carrés sur portées de quatre lignes, permettant au chantre de suivre de façon précise la mélodie. Cette pratique fondamentale du chant liturgique restera jusqu'à notre époque le chant monophonique, le « plain chant », ou chant grégorien, pratiqué toujours dans les abbayes et un certain nombre de paroisses.

## LES ECOLES DE CHANT

La plus ancienne mention de l'existence d'une école de chant nous est connue par les Actes des abbés de l'abbaye de Fontenelle (Saint Wandrille). Un chapitre est consacré à saint Gervold qui fut à la tête de l'abbaye entre 789 et 807. Doué d'une belle voix, il excellait dans le chant. Il créa dans l'abbaye une véritable école de chant, une *Scola Cantorum*.

Au début du XI<sup>ème</sup>, un moine de Saint-Ouen de Rouen, nommé Isembert, compositeur d'offices liturgiques, veillait particulièrement à la formation musicale des jeunes novices et profès. Parmi ses élèves, on note le moine Ainard qui devint abbé de Saint Pierre-sur-Dives, et qui fut lui aussi un musicien et compositeur de talent. Autre élève d'Isembert, le moine Osbern qui devint abbé de Saint-Evroult et s'appliqua lui aussi à la formation musicale de ses moines.

A Fécamp, Guillaume de Volpiano, au début du XI<sup>ème</sup>, rénova la vie bénédictine en Normandie et créa une école de chant et d'écriture musicale. Il fut l'un des premiers à employer la notation sur portées. La maîtrise de Fécamp acquit une grande renommée au cours des siècles qui suivirent.

Les abbayes de Jumièges et du Mont-Saint-Michel étaient riches en manuscrits musicaux en notation en neumes, en notation alphabétique et en notation carrée sur portées. On imagine l'importance que devaient avoir les écoles de chant.

La plupart des monastères, tout au moins ceux d'une certaine importance, possédaient une école de chant dirigée par un *cantor*.

### Le chant liturgique en Normandie au XIII<sup>ème</sup>.

D'après le « JOURNAL DES VISITES PASTORALES d'EUDES RIGAUD ».

Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, a noté pendant 21 ans, de 1248 à 1270, le compte-rendu de ses visites pastorales aux monastères et aux paroisses des cinq diocèses de Normandie. Le but de ces visites était de connaître comment se comportaient les moines, les moniales et les prêtres, et de corriger les mauvais comportements et les abus, tant au spirituel qu'au temporel. Rien n'échappe à son regard. Il s'informe des mœurs des religieux, de la situation financière, de l'état des édifices, du mobilier, de la nourriture, et

note les menus faits de la vie quotidienne. Il corrige, conseille, et sanctionne les défauts et les abus qu'il a constatés.

Il s'intéresse particulièrement à la façon dont les religieux se comportent lors des offices liturgiques, s'ils ont des livres de chant en suffisance, si leur connaissance musicale est satisfaisante.

### Le chant au cours des offices :

Eudes Rigaud constate à de nombreuses reprises de mauvais comportements en matière de chant.

Ainsi chez les moniales de Saint-Mathieu de Rouen, il remarque « *qu'elles chantent parfois les heures de la bienheureuse Marie avec trop de hâte et de précipitation. Nous leur avons imposé qu'elles les chantent ainsi : en commençant par le verset qu'on entende la fin du verset précédent, et le verset fini qu'on entende le début du verset suivant* ». Elles pratiquaient ce qu'on appelle le *tuilage*, à la façon dont les tuiles sont disposées sur un toit.

Autre remarque au chapitre de la cathédrale de Rouen : « *La psalmodie est parcourue trop rapidement ; ils ne font pas de pauses* ». Eudes Rigaud revient souvent sur ce défaut. Aux Andelys : « *Ils ne font pas de pauses dans les psaumes en les chantant avec trop de précipitation* ». A Sainte-Austreberthe : « *Elles manquaient parfois de dire l'office divin en musique* ». Certains, au chœur, négligeaient de chanter par paresse ou négligence. A Saint-Martin-la-Garenne : « *Certains, bien qu'ils soient dans le chœur, ne chantent pas les heures des psaumes* ». A Saint-Martin de Pontoise : « *Lucas, vicaire, dormait très souvent au chœur, bien qu'il psalmodiait et chantait bien quand il voulait* ». Certains y mettaient de la mauvaise volonté. A Saint-Mellon de Pontoise : « *... ceux qui ne voulaient pas chanter au chœur les répons et Alléluia, nous avons enjoint de lever une amende d'un denier* ». Une autre forme de punition consistait à privation de vin. A Saint-Ouen de Rouen : « *Nous avons ordonné que celui qui ne chanterait pas au moins une fois par semaine, serait privé de vin jusqu'à ce qu'il chante* ». La même sanction est appliquée à Cormeille : « *Ils chantent peu aux messes privées ; nous avons enjoint à l'abbé d'y remédier, même par privation de vin si nécessaire* ». Cette privation de vin était souvent utilisée en d'autres circonstances.

### Chantres et écoles de chant :

La formation musicale et la direction de l'école de chant était confiée à un chantré (cantor), mais c'est souvent au sacristain (sacriste) qu'était confié ce rôle, en plus de ses attributions propres. A Pontoise, Eudes Rigaud enjoint aux moines « ... d'obéir au chantré pendant l'office de l'église, et que le chantré fasse et exerce sa fonction ». A la cathédrale de Rouen, il y avait un *grand chantré*, Guy de Merle, qui devint évêque de Lisieux. Aux Andelys : « Nous avons prescrit à Pierre Robillard, sacristain, d'avoir des clerics honnêtes et compétents pour diriger l'école de chant ». Aux Andelys : « Le sacristain est tenu de se tenir en permanence dans le vestiaire et de s'occuper de l'école de chant ». Encore aux Andelys : « Il y a là un prêtre sacristain qui doit assurer l'école de chant ». A Coutances : « Le chantré assure le chant de l'église, et le maître des élèves la lecture ».

### Examens de chant :

Eudes Rigaud, à l'occasion de ses visites pastorales, faisait parfois passer un examen de latin et de chant aux prêtres sollicitant une cure. A propos de la pratique qu'ils utilisaient, il emploie 2 formules : « *Cantare in solfa* » et « *cantare in nota* ». *Cantare in solfa* semble désigner la pratique de la notation alphabétique et *cantare in nota* semble désigner la notation carrée sur portées.

Un clerc, nommé Geoffroy, sollicitant la cure d'Héricourt, est présenté à Eudes Rigaud. Après l'avoir interrogé sur ses connaissances en latin, auxquelles Geoffroy répondit assez péniblement, il l'interrogea sur le chant : « *Il ne savait rien chanter sans recueils de chants notés, et même il chantait faux avec ces recueils* ». Eudes Rigaud conclut l'examen : « *Nous ne l'avons pas admis à cette église* ».

La même sanction a été subie par Nicolas dit Quesnel qui sollicitait la cure de Vinnemerville : « *Après lui avoir fait passer un examen de déclinaison et de traduction latine, celui-ci n'a pas voulu chanter, et dit ne rien savoir au chant* ». Sa demande fut refusée.

A un prêtre présenté à l'église de Rothoirs, après examen d'un passage de la Genèse qu'il traduisit péniblement en langue romane, Eudes Rigaud note : « *Enfin nous lui avons demandé de chanter VOCA OPERARIOS, et il n'a pas su chanter* ».

## LIVRES :

Les livres au Moyen-âge étaient rares et coutaient cher. Eudes Rigaud est particulièrement attentif au soin apporté par les moines et moniales à la conservation et à la quantité et la qualité des livres de chant et de lecture. Ses observations à ce sujet sont très nombreuses et font l'objet de conseils ou de remontrances. Certains anciens monastères devaient conserver des manuscrits d'époques antérieures, tels que ceux notés en neumes et à notation alphabétique, ce qui peut expliquer le mauvais état dans lequel Eudes Rigaud les trouvait parfois.

A EU : *« Nous leur avons prescrit de faire écrire par le couvent des livres de lecture pour le réfectoire... et de corriger et relier le livre de la Passion... Et ils dirent que c'était le sacristain qui était tenu à ces fournitures, et s'en procurer des neufs et faire réparer les vieux ».*

A Saint Mellon de Pontoise : *« Ils n'ont que deux graduels et 2 antiphonaires ; ils manquent de psautiers, sauf ceux en mauvais état ».* Et encore à Saint Mellon : *« Les livres n'étaient pas correctement reliés ».*

Au Mont-des-Deux-Amants ! *« Nous avons prescrit que tous les livres soient réparés, interdisant qu'ils soient à l'avenir réparés sans exactitude ».* Et au même lieu au cours d'une autre visite : *« Nous avons prescrit au chantre de faire apporter au couvent rassemblé, tous les livres pour qu'ils les voient ; nous avons prescrit aussi de les faire réparer, et nous avons interdit à quiconque de les réparer à l'avenir sans de bonnes connaissances littéraires, et sans le consentement et la volonté du couvent ».*

A Aumale : *« Nous avons ordonné qu'aucun livre d'église ne soit prêté à quelqu'un sans en avoir un reçu, et sans certitude de retour, et qu'une liste de livres soit faite au moins une fois par an ».*

A Pontoise : *« Nous avons enjoint de relier les livres ».* Lors d'une visite ultérieure, Eudes Rigaud constate que cela n'a pas été fait : *« Les livres n'étaient pas correctement reliés ».*

A EU : *« Nous avons prescrit que tous les livres du monastère soient notés, inspectés fréquemment et recensés, et ne soient pas cédés ou prêtés trop facilement comme ils en ont l'habitude ».*

## Conclusion :

La réforme du chant liturgique entreprise par Eudes Rigaud n'est plus de mise aujourd'hui, il n'en reste pas moins que les principes du chant liturgique demeurent. Et l'on peut se réjouir entre autres que le chant grégorien est maintenu avec ferveur dans de nombreux monastères, particulièrement dans les abbayes bénédictines de Saint-Wandrille et de Solesmes, haut lieu du chant grégorien, et aussi dans quelques églises paroissiales.

IV  
MRBCKS

Ps. 112, 1

L 111  
C 111

**A** L-le-lú-ia. V. Laudá-te pú-e-ri Dómi-num, laudá-te no-mén Dó-mi-ni.

The image shows a musical score for Alleluia. It features three staves of music with square neumes on a four-line red staff. The lyrics are written below the staves. The score includes a large initial 'A' and various musical markings such as 'IV MRBCKS', 'Ps. 112, 1', and 'L 111 C 111'. There are also some handwritten annotations in red ink.

Neumes Alleluia

Kýrie, elèison (ij) Christe elèison (ij)

Kýrie, elèison. Kýrie, elèison.

The image shows two examples of Gregorian notation for Kyrie. Each example consists of a single staff with square neumes on a four-line red staff. The first example is for 'Kýrie, elèison (ij) Christe elèison (ij)' and the second is for 'Kýrie, elèison. Kýrie, elèison.'.

Notation Grégorienne Kyrie

## Bibliographie :

- Pierre AUBRY : La Musique et les musiciens d'église en Normandie au XIII<sup>ème</sup> siècle. D'après le JOURNAL DES VISITES PASTORALES d'Odon Rigaud. Paris. Honoré Champion 1906.
- Jean FOURNEE : Chant liturgique et musique sacrée dans l'histoire monastique de la Normandie. Collection UNA VOCE. Paris 1980.
- Journal des visites pastorales (1248 - 1269) d'Eudes Rigaud archevêque de Rouen, publié pour la première fois d'après le manuscrit original par Th. Bonnin. 1852. Traduction : A. Hennetier.

Albert Hennetier

Bulletin A.R.S.M. 2020